

FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole

LaDate : Janvier 2018

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Munger – Vinaigre Horticole HS (Domestique) **(PCP Reg. No. 30611)**

Nom chimique du principe actif : Acide Acétique

Inscrit : Munger Lawnscape Distribution
4231 Concession 4, RR # 4
Harrow. ON N0R 1G0
Téléphone : 519-738-2571

En cas d'incendie, déversements, et/o urgences de fuite, contacter – CANUTEC Téléphone : (613) 996-6666

En cas d'urgence et des enquêtes sur la santé et la sécurité, contacter – CANUTEC Téléphone : (613) 996-6666

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM GENERAL	CAS NO.	OSHA		ACGIH TLV	AUTRE (Cancérogène)	NTP/IARC/OSHA
		%	PEL			(Cancérogène)
Acide Acétique	64-19-7	10	10 ppm (25mg/m3)	10 ppm (25mg/m3) (8 heures)	15ppm (37mg/m3) (STEL, 15 min.) 50ppm (125 mg/m3) (IDHL, > 30 min.)	NA

NA – Pas Disponible

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PROPRIETES PHYSIQUES

Aspect : Liquide limpide, incolore et non visqueux

Odeur : Exempt de toute odeur atypique

APERCU D'UREGENCE : GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

AVERTISEMENT : Corrosif pour les yeux. Ne pas mettre aux yeux. Peut irriter la peau. Éviter d'inhaler. Évitez tout contact avec la peau et les vêtements. Les laver immédiatement après l'utilisation. Éviter tout contact avec les plantes désirables. La pulvérisation ou la dérive endommagera le feuillage.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Aucun n'est connu

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION : Contact avec les yeux e l'inhalation

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE :

Les yeux : Le contact avec les yeux causera l'irritation des yeux

L'inhalation : L'inhalation prolongée des vapeurs peut causer une irritation aux voies respiratoires.

FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un docteur pour des conseils. Demandez à la personne de boire lentement un verre d'eau si capable d'avaler. Ne pas faire vomir au moins d'y être invité par le centre antipoison ou le docteur. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Si le contact est sur la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant 15-20 minutes. Appeler le centre antipoison ou un docteur pour de conseils de premiers soins.

En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, préférablement bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un docteur pour d'autres renseignements.

En cas des yeux : Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles de contact après les premiers 5 minutes et puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un docteur pour d'autres renseignements.

Emporter l'étiquette du contenant ou le nom du produit et le Numéro d'Enregistrement du Produit Antiparasitaire lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Traiter les symptômes

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'IGNITION : Pas d'ignition quand l'échantillon de 10% de vinaigre était présent dans la balise fermée

LIMITES 'INFLAMMABILITE :

LFL/UFL : Pas applicable

AGENTS D'EXTINCTION : Ne brûle pas

DANGERS D'INCENDIE NORMALE ET EXPLOSIONS : Ne se produiront pas

LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Pas applicable

FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT OU DES FUITES : Si le vinaigre est renversé diluer avec de l'eau. Éliminer les matières usées conformément aux règlements provinciaux, fédéraux ou de l'État.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS A PRENDRE DANS LA MANIPULATION : Éviter tout contact avec les yeux et l'inhalation. Quand le contact avec ce matériau est probable, les lunettes de protection sont recommandées.

PRECAUTIONS A PRENDRE DANS LE STOCKAGE : Pour prévenir la contamination entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Protéger contre le gel. Entreposer dans le contenant original hors de la portée des enfants.

TEMPERATURE DE STOCKAGE (MIN/MAX): Temperature ambiante normale

8. CONTROLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES POUR LES CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE SONT DESTINES A LA FABRICATION, LA FORMULATION, LE CONDITIONNEMENT ET L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

POUR DES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU DES APPLICATIONS A LA FERME CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

PROTECTION DES YEUX : Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial complet

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des gants de caoutchouc, chemise à manches longues, bottes en caoutchouc et des pantalons.

VENTILATION : Ventilation générale

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Reporte-vous a la section 2

CONTROLES TECHNIQUES : Minimiser es concentrations atmosphériques

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT : Liquide limpide, incolore et non visqueux

ODEUR : Exempt de toute odeur atypique

FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole

POINT D'IGNITION : Pas d'ignition quand l'échantillon de 10% de vinaigre était présent dans la balise fermée

pH : 2-3

DENSITE : 1.022 – 1.032 @ 20 °C

SOLUBILITE DANS L'EAU : Complete

PRESSION DE VAPEUR : 16.9 mmHg @68°F (10% acide acétique)

POINT D'EBULLITION : 214°F @760 mmhg (10% acide acétique)

POINT DE CONGELATION : 26°F (10% acide acétique) (calculé)

OCTANOL/PARTITION D'EAU – COEFFICIENT : Pas disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage normales

CONDITIONS D'INSTABILITE ET MATERIAUX A EVITER : Les agents oxydants forts, bases fortes. Éviter d'appliquer aux métaux réactifs comme l'aluminium, l'étain, le fer, ou des articles comme les clôtures ou les meubles de jardin afin de prévenir les taches, des marbrures, ou interférer avec les surfaces métalliques finies.

POLYMERISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : Aucun n'est connu

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ETUDES SUR LA TOXICITE/IRRITATION AIGUE

Oral Aigue LD50 (Rat) : >5,000 mg/kg

Cutanée Aigue LD50 (Rat) : >5,000 mg/kg

Inhalation Aigue LD50 (Rat) : L'inhalation prolongée des vapeurs peut causer une irritation aux voies respiratoires

Irritation des Yeux (Lapin) : Irritant pour les yeux

Irritation Cutanée : Irritant pour la peau

Sensibilisation Cutanée (Porc Guinée) : Pas un sensibilisant cutanée

12. RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit peut être toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer ou permettre le ruissellement d'atteindre les lacs, les ruisseaux et les étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole

13. PROCEDURES D'ELIMINATION

L'UTILISATEUR FINAL DOIT ELIMINER TOUT LE PRODUIT NON UTILISE SELON LES RECOMMANDATIONS SUR L'ETIQUETTE.

ELIMINATION DES PESTICIDES : Pour obtenir des renseignements concernant l'élimination du produit non utilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ou pour le nettoyage d'un déversement.

ELIMINATION DES EMBALLAGES : Éliminer les emballages du produit, conteneurs à déchets, et résidus conformément aux instructions de l'étiquette et les règlements provinciaux. S'il n'y a pas de point de collecte de conteneurs dans votre région, éliminer les conteneurs conformément aux règlements provinciaux.

14. RENSEIGNEMENTS SUL LES TRANSPORT

SOLUTION D'ACIDE ACETIQUE, Non réglementé pour tout mode de transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATION CANADIENNE

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement des Produits Contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

L'acide acétique (CAS # 64-19-7) est inscrit sur la Liste Canadienne de Divulgence des Ingrédients

REGLEMENTATION FEDERALE AMERICAINE

REGLEMENTATION SOUS FIFRA : Tous les pesticides sont régis par FIFRA (Loi Fédérale sur l'Insecticide, le Fongicide et le Rodenticide). Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne s'appliquent que lorsque traités en dehors des conditions normales d'utilisation et les applications de pesticides. Cela inclut les flux de déchets provenant des fabriques ou des installations de formulation, de déversements ou mauvaise utilisation des produits, et le stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

SARA CLASSIFICATION TITRE III :

Section 302 :	Pas applicable
Section 311/312	Danger aigu pour la santé (immédiat)
Section 323	Pas applicable

FICHE SIGNATELIQUE DE LA SURETE DES MATERIAUX

Nom du Produit : Munger – Vinaigre Horticole

PROPOSITION CA 65 : Ne s'applique pas

CERCLA RQ : Acide acétique RQ = 5000 lbs

CLASSIFICATION DE LA RCRA : En vertu de la RCRA, il incombe à l'utilisateur déterminer au moment de la cession, si un matériau contenant le produit ou provenant du produit devrait être classe comme un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les ingrédients de ce produit sont répertoires sur l'inventaire TSCA ou sont exemptés

16. D'AUTRES RENSEIGNEMENTS

CLASSEMENT DES DANGERS NFPA	NFPA		
SANTE :	1	0	MINIMAL
INFLAMMABILITE :	0	1	LEGERE
REACTIVITE :	0	2	MODERE
		3	GRAND
		4	GRAVE

DATE : Janvier 01/2018

L'information est ici donnée en bonne foi, mais aucune garantie explicite ou implicite n'est faite. Le préparateur n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation ou la dépendance a l'égard de ces données.